

Multisupport 3

Dynamisez votre épargne
et donnez vie à vos projets



3 bonnes raisons de choisir Multisupport 3

Le contrat Multisupport 3 est un produit d'assurance vie permettant de vous constituer et de valoriser un capital disponible dans un cadre fiscal avantageux. Il vous accompagne tout au long de votre vie : **préparer vos projets importants, financer l'avenir de vos enfants, protéger vos proches en cas de décès ou encore anticiper pour percevoir des revenus complémentaires.**

EQUILIBRE ENTRE RENDEMENT ET SÉCURITÉ AVEC UNE LARGE GAMME DE SUPPORTS RÉGULIÈREMENT RÉCOMPENSÉS POUR LEURS PERFORMANCES ET LA QUALITÉ DE LEUR GESTION

En partenariat avec des sociétés de gestion prestigieuses, Aréas vous permet d'accéder au meilleur des marchés financiers, quels que soient vos besoins et vos objectifs, et ainsi d'optimiser votre épargne.

En effet, les supports d'investissement proposés par Aréas reposent depuis toujours sur une sélection rigoureuse des fonds, les meilleurs dans leur catégorie, gérés par de grandes signatures de la finance, en vue d'accéder aux diverses classes d'actifs nécessaires pour une répartition harmonieuse et permettant ainsi d'offrir un large choix en terme de diversité.

1 fonds en euros	Géré par Aréas Vie
Une large gamme de supports en unités de compte ⁽¹⁾ accessibles en gestion libre <u>Option d'arbitrage gratuite</u> : sécurisation des plus-values	Gérés par des spécialistes de renom : - Lazard Frères Gestion - Rothschild & Co Asset Management - Edmond de Rothschild Asset Management - Carmignac Gestion - La Financière de l'Echiquier - Comgest SA - DNCA Invest - Amundi Asset Management - Syquant Capital - Pictet Asset Management - BDL Capital Management - Moneta Asset Management - ECOFI Investissements - LBPAM Asset Management
Plusieurs allocations d'actifs, dont 4 fonds profilés ⁽²⁾ , accessibles en gestion pilotée	Gérées par Aréas Vie
Des opportunités d'investissement ponctuelles et à durée limitée	Renseignez-vous auprès de votre agent général Aréas pour connaître les opportunités en cours et à venir.

2 types de gestion

Après un bilan patrimonial, votre agent général Aréas vous accompagne et vous conseille pour choisir **le mode de gestion** le plus adapté à votre profil d'investisseur et à vos objectifs :

Gestion libre

Vous choisissez vous-même la répartition de votre épargne parmi les fonds proposés et constituez votre allocation d'actifs librement.

Gestion pilotée

Vous choisissez la répartition de votre épargne parmi les allocations d'actifs prédéfinies par Aréas.

Bénéficiez gratuitement de l'option « sécurisation des plus-values » :




Chaque semaine, les valeurs liquidatives de toutes les unités de compte de votre contrat sont analysées. Si l'augmentation de la valeur moyenne d'acquisition de votre unité de compte est supérieure au niveau que vous avez librement déterminé à la souscription, alors le montant correspondant à cette augmentation est automatiquement et gratuitement sécurisé vers le fonds en euros. Cette option peut être activée ou désactivée à tout moment.

(1) Les unités de compte sont des supports d'investissements pouvant entraîner une perte en capital.

(2) Ces fonds profilés sont des supports d'investissements (investis sur le fonds euros, en obligations, en actions, etc.) dont la répartition est prédéfinie par Aréas. Ils peuvent présenter un risque de perte en capital.

ALLIANCE ENTRE PERFORMANCE ET ÉTHIQUE EN CHOISSANT DES FONDS RESPONSABLES

Afin de s'inscrire dans une démarche plus verte et plus solidaire, Aréas vous propose une gamme de fonds responsables labellisés valorisant des engagements tels que la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la planète et des ressources, le respect du droit des employés, l'égalité Femmes-Hommes... Autant d'enjeux sociétaux et mondiaux auxquels chacun peut s'identifier et contribuer activement.

LES LABELS	CRÉATION ET ORIGINE	CRITÈRES	OBJECTIFS	CIBLE	UNITÉS DE COMPTE PROPOSÉES PAR ARÉAS ⁽¹⁾
 ISR Le plus connu, 3 ans renouvelable	Début 2016 Ministère de l'Économie et des Finances	ESG	Favoriser le développement des placements responsables et durables tout en étant économiquement performant.	Les épargnants peuvent choisir selon leurs valeurs et leurs priorités parmi de nombreuses thématiques : égalité Femmes-Hommes, lutte contre la pollution ou le réchauffement climatique, droits des êtres humains, bien-être au travail...	- Lazard Small Caps Euro SRI I - Norden SRI - Lazard Patrimoine SRI RC EUR - Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe A - Pictet - Quest Europe Sustainable Equities - P EUR - Echiquier Positive Impact Europe A - EdR Tricolore Rendement C - Ecofi Agir Pour Le Climat C - LBPAM ISR Actions Solidaire C - EdRF China A EUR
 Finansol 1 an renouvelable	1997 Association Finansol	ESG avec une dominante sociale et de gouvernance	Promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance.	S'adresse aux personnes désireuses de soutenir et de financer via des placements solidaires, l'accès à l'emploi, au logement des personnes en difficulté ou le développement de l'agriculture biologique, les énergies renouvelables...	- ECOFI Agir Pour Le Climat - Part C - LBPAM ISR Actions Solidaire C
 Greenfin - France finance verte 1 ^{er} label de la finance verte, 1 an renouvelable	Décembre 2015 (COP 21) Ministère de la Transition écologique	Environnementaux	Mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique ; Garantir la qualité verte des fonds d'investissement.	A l'attention des acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.	- ECOFI Agir Pour Le Climat - Part C

UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

7^{ème} réseau d'agents généraux de France avec près de 500 points de vente, Aréas applique depuis ses origines une politique de proximité et de services auprès de ses sociétaires, portée par l'action quotidienne de ses agents généraux implantés sur tout le territoire. Forts de leur expérience, ces acteurs de la protection vous offrent une expertise fiable et pointue dans les domaines de l'assurance et de l'épargne.

Toujours soucieux de vous apporter une réponse globale et de qualité, Aréas met également à votre disposition son département patrimonial composé de conseillers en gestion de patrimoine. Ils effectuent pour vous une étude sur-mesure et élaborent une stratégie patrimoniale qui répond à vos objectifs tenant compte des contraintes fiscales, juridiques et financières.



En 2021, le contrat Multisupport 3 est à nouveau récompensé par le magazine Gestion de Fortune. Il a reçu pour la 4^{ème} fois l'**oscar du meilleur contrat d'assurance vie dont l'encours est inférieur à 1 milliard d'euros**, et pour la 3^{ème} fois l'**oscar du meilleur contrat d'assurance vie à gestion profilée – profil équilibré**.

(1) Fonds responsables disponibles au 01/01/2022

Que devient votre capital en cas de décès ?

DES BÉNÉFICIAIRES LIBREMENT DÉSIGNÉS

Avec la clause bénéficiaire, vous avez la possibilité de désigner, sans condition, une ou plusieurs personnes, faisant partie ou non de votre famille, à qui le capital investi sera versé à votre décès. Sachez que vous pouvez la modifier à tout moment, sauf en cas d'acceptation du ou des bénéficiaires inscrit(s) au contrat. Dans ce cas, il vous faudra obtenir, au préalable, son/leur accord écrit pour pouvoir procéder à cette modification.

DES SOMMES EXONÉRÉES DE DROITS DE SUCCESSION

A votre décès, le capital épargné est transmis au(x) bénéficiaire(s) du contrat hors frais de succession. De cette manière, il(s) profite(nt) d'un cadre fiscal particulièrement favorable.

- Le conjoint ou le partenaire pacsé est exonéré de toute taxe lorsqu'il est désigné comme bénéficiaire.
- Quant aux autres légataires, un abattement de 152 500 euros⁽¹⁾ leur est appliqué, dans la limite des sommes versées par l'assuré sur le contrat avant ses 70 ans, quel que soit leur lien de parenté avec le souscripteur.

Pour les versements effectués après 70 ans, les bénéficiaires profitent encore d'un abattement de 30 500 euros⁽²⁾ sur les sommes perçues, les intérêts générés étant totalement exonérés.



LA GARANTIE PLANCHER

En cas de décès avant votre 70^{ème} anniversaire et si vous n'avez pas encore liquidé votre capital, elle garantit au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) un capital au moins égal au total des sommes investies, nettes de tous les rachats, avances et frais prélevés sur le contrat.

UN ESPACE CLIENT DÉDIÉ ET SÉCURISÉ POUR FACILITER LA GESTION DE VOTRE CONTRAT

Sur votre espace client, accédez à l'ensemble de vos services 7j/7 et 24h/24 pour agir en toute liberté :

- Consultez de manière détaillée le montant de l'épargne présente sur votre contrat, les dernières opérations réalisées concernant vos versements, rachats, avances et arbitrages.
- Recevez vos relevés trimestriels et annuels ainsi que vos échéanciers depuis depuis la rubrique « Mes e-documents ».
- Réalisez des demandes en ligne : avances, rachats, versements libres, modifications des versements ou de la clause bénéficiaire.

(1) Sur les primes versées à compter du 13/10/1998, avant 70 ans, et pour les contrats souscrits après le 20/11/1991 et exonération sur les primes versées avant cette date.

(2) Sur les primes versées à compter du 13/10/1998, après 70 ans. Au-delà, application des droits de succession en fonction du lien de parenté. Concerne les contrats souscrits à compter du 20/11/1991.

Zoom sur le fonctionnement ⁽¹⁾ du Multisupport 3

VERSEMENTS

- À l'ouverture du contrat : 50 € si mise en place de versements programmés, sinon à partir de 1500 €.
- Programmés : à périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle (à partir de 50 € par mois). Leur montant est réévalué chaque année civile suivant la variation de l'indice des prix à la consommation.
- Supplémentaires : quand vous le souhaitez à partir de 500 €.

FRAIS

- Frais sur versements : 4,50 % maximum.
- Frais de gestion sur encours :
 - sur le fonds en euros : 1% maximum par an,
 - sur les unités de compte : 1 % maximum par an (prélevés chaque trimestre).
- Frais d'arbitrage ⁽²⁾ : 2% maximum.

AVANCE ET RACHAT

- Avance : possible à tout moment dès 500 € remboursable dans un délai de 3 ans (pouvant être renouvelée 2 fois, soit 9 ans au maximum). Elle permet de répondre à un besoin de liquidité ponctuel et temporaire sous forme de prêt ⁽³⁾. Ainsi, le montant de l'épargne constituée reste intégralement valorisé et les avantages liés à l'assurance vie sont conservés⁽⁴⁾.
- Rachat(s) partiel(s) ou partiel(s) programmé(s) à partir de 500 €.

FISCALITÉ

Pour optimiser la fiscalité assurance vie, Aréas vous conseille de conserver les sommes investies sur le contrat au minimum 8 ans. En cas de rachat, les plus-values sont imposées hors prélèvements sociaux selon la date des versements (avant ou après le 27/09/2017). Pour les plus-values issues des versements après le 27/09/2017, la taxation dépendra des sommes versées nettes de rachat sur l'ensemble des contrats d'assurance vie au 31/12/N-1 et de la durée du contrat. Pour plus de précisions sur le fonctionnement et les taux, renseignez-vous auprès de votre interlocuteur Aréas.

ÉPARGNE HANDICAP

Ce contrat est éligible à la fiscalité « Épargne Handicap » sous conditions. Ainsi, lorsque l'assuré présente un handicap⁽⁵⁾, les versements effectués sur ce contrat donnent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % du montant des versements de l'année dans la limite de 1 525 €/an et par foyer fiscal, majoré de 300 €⁽⁶⁾ par enfant à charge⁽⁷⁾.

Par exemple, un assuré versant 10 000 € sur son contrat et dont le foyer fiscal comprend 2 enfants profitera d'une réduction effective à hauteur de $25\% \times [1\ 525 + (2 \times 300)]$, soit 531,25 €.

Possibilité de transférer votre Carnet ou Plan d'épargne vers le Multisupport 3 sans frais grâce au dispositif Fourgous, tout en conservant l'antériorité fiscale de votre contrat.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements, se référer aux conditions générales du contrat.

⁽²⁾ Les frais sont nuls pour le rééquilibrage de la gestion pilotée et pour les arbitrages au terme des produits structurés.

⁽³⁾ Taux du prêt = taux de rendement brut de frais du fonds en euros de l'année précédente majoré de 0,5 point (taux appliqué par Aréas).

⁽⁴⁾ Pour plus de précisions, reportez vous au Règlement des avances.

⁽⁵⁾ L'assuré bénéficiaire du contrat, qu'il soit mineur ou majeur, doit être atteint, lors de la conclusion d'un contrat, d'une infirmité qui l'empêche de se livrer, dans des conditions normales de rentabilité, à une activité professionnelle. De plus, il ne doit pas encore bénéficier de ses droits à la retraite.

⁽⁶⁾ 150 € si la garde est alternée.

⁽⁷⁾ Chiffres en vigueur en 2022.

ARÉAS ASSURANCES, EN QUELQUES MOTS

Aréas Assurances, groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825, constitue le **7^e réseau d'agents généraux d'assurance** de France avec près de **500 points de vente**.

Nous proposons aux particuliers et aux entreprises une gamme complète de garanties pour la protection des biens, la protection des personnes et la protection financière.

Nous appliquons depuis nos origines une **politique de proximité et de service auprès de nos sociétaires**. Celle-ci est portée par l'action quotidienne de **1 300 salariés, agents généraux et collaborateurs** dans toute la France.

Votre agent général est votre interlocuteur privilégié pour votre épargne, votre prévoyance et votre retraite, selon vos besoins et votre profession. Il est aussi en mesure de vous proposer un ensemble de garanties personnalisées tant pour vous et votre famille que pour protéger vos biens, qu'il s'agisse de votre automobile ou de votre habitation.

Votre agent général est un professionnel de l'assurance à votre disposition.

Rencontrez-le et faites lui part de vos attentes. Fort de son expérience, il s'attache à définir avec vous la réponse la mieux adaptée à votre situation personnelle et à vos objectifs.



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 17 65 00 - www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances